



UNION EUROPEENNE

Conseil Permanent Nr 875
Vienne, le 22 juillet 2011

Déclaration de l'UE concernant l'attentat terroriste perpétré en Turquie

Comme l'a exprimé la Haute-Représentante de l'Union européenne Catherine Ashton le 15 juillet 2011, l'Union européenne déplore profondément la mort de 13 soldats de l'armée turque au cours d'une attaque perpétrée le 14 juillet par le PKK, une organisation incluse dans la liste des personnes, groupes et entités auxquels s'applique la position commune relative à l'application de mesures spécifiques en vue de lutter contre le terrorisme. Nous condamnons avec la plus grande fermeté cet acte terroriste que rien ne saurait justifier.

Nous exprimons nos sentiments de profonde sympathie et notre solidarité aux familles des victimes et au gouvernement et au peuple de la Turquie.

L'Union européenne réitère sa détermination à combattre sans faiblesse le terrorisme, en conformité avec le droit international et dans le respect des droits de l'homme. A cet égard, nous soutenons la Turquie dans son combat contre le terrorisme et continuerons à coopérer étroitement avec elle, au niveau bilatéral comme au niveau multilatéral, y compris dans le cadre de l'OSCE.

The candidate countries CROATIA*, the FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA*, MONTENEGRO* and ICELAND**, the countries of the Stabilisation and Association Process and potential candidate countries ALBANIA, BOSNIA AND HERZEGOVINA and SERBIA, the European Free Trade Association countries LIECHTENSTEIN and NORWAY, members of the European Economic Area, as well as the REPUBLIC OF MOLDOVA, AZERBAIJAN, GEORGIA, ANDORRA and SAN MARINO align themselves with this statement.

*Croatia, the Former Yugoslav Republic of Macedonia and Montenegro continue to be part of the Stabilisation and Association Process.

**Iceland continues to be a member of the EFTA and the European Economic Area.